

Comité scientifique (CS) des IREM du 12 mai 2023

Relevé de décisions.

....

Le CS adopte la motion suivante :

- Le CS affirme que l'IREM de Lille joue un rôle fondamental dans le réseau des IREM : Lille est une grande académie, l'IREM est porté par une université scientifique qui accueille un laboratoire de recherche en mathématiques incontestable dans le paysage de la recherche française. C'est ce qui avait conduit l'université de Lille à consacrer des moyens importants mis à disposition de cet IREM, et par la suite avait conduit le GIS ADIREM à lui confier son budget, alloué directement par la DGESIP (Ministère ESR).
- Le CS des IREM s'alarme de la situation de l'IREM de Lille et des décisions de l'université de Lille qui ont pour conséquences :
 - la diminution de son budget,
 - le déménagement et la réduction de ses locaux,
 - la diminution des heures allouées aux universitaires.
- Il estime que ces décisions sont perçues comme une attaque contre le paysage de l'enseignement des mathématiques en France et celui de la recherche-action sur cet enseignement. Le CS demande à l'Université de Lille de bien vouloir reconsidérer les moyens permettant de faire fonctionner raisonnablement cet IREM emblématique.

Texte adopté par 11 voix sur 11 personnes prenant part au vote.

.....